

Laurent Feller

L'anthroponymie de la servitude en Italie centrale aux VIII^e-IX^e siècles

[In corso di stampa in *L'anthroponymie de la servitude*, a cura di M. Bourin e P. Chareille © dell'autore Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

La documentation concernant la gestion des grands ensembles fonciers possédés par les monastères d'Italie centrale aux VIII^e et IX^e siècles est relativement abondante. Si, du Mont-Cassin ne nous parviennent que des bribes et des fragments, Farfa et S.Vincenzo al Volturno nous ont laissé des textes nombreux et importants permettant d'aborder la question de la gestion du domaine, y compris dans l'un de ses aspects les plus délicats, celui du statut de la main d'oeuvre. Ils n'ont cependant pas produit de polyptyques¹.

Cette documentation est composée, pour l'essentiel par des listes de noms, dont certaines sont très longues, comme celle compilée pour Farfa dans les dernières années du VIII^e siècle ou au tout début du IX^e (plus d'un millier d'individus des deux sexes y sont recensés). Nous en possédons quatre, élaborées par les moines, leurs agents ou des représentants des autorités de l'Etat, entre 788 et 872. La plus ancienne et la plus riche concerne les possessions abruzzaises de Santa Maria di Farfa. Les trois autres ont trait au personnel de San Vincenzo al Volturno dans la même région. A travers cette documentation, c'est toute la difficile question du devenir de l'esclavage en Italie centrale au haut Moyen Age qui se trouve posée. La composition et la gestion du stock anthroponymique de cette population n'ont pas encore, à ma connaissance fait l'objet d'études particulières. En règle générale, les observations se limitent à quelques considérations portant sur la fréquence du suffixe *-ulus*. Nous allons voir qu'il est possible d'aller plus loin et de s'interroger sur les caractéristiques de l'anthroponymie de la servitude par opposition à celle des libres.

L'existence de ces documents, leur préservation jusqu'à l'époque de compilation des grands cartulaires-chroniques au XII^e siècle et leur insertion dans ces documents posent de difficiles problèmes d'ordre diplomatique et archivistique : ce n'est certes pas le lieu de les traiter ici². Ces listes présentent pour nous l'avantage de permettre l'accession au stock anthroponymique des non-libres. L'étude que je me propose d'en faire a pour but d'avancer dans la question de la définition de la situation sociale et juridique concrète des paysans dépendant des abbayes et réclamés par elles comme *servi* : sont-ils encore des esclaves à la mode antique, ou leur condition a-t-elle commencé d'évoluer vers des formes de dépendances, certes rigoureuses, mais ne relevant plus de l'esclavage? Disons, pour résumer sommairement un débat difficile, que la documentation produite pour les besoins de Farfa entre 789 et 820, sous le gouvernement du duc Guinisi, nous parle bien d'esclaves, au sens où l'entend Pierre Bonnassie³. Les listes issues de San Vincenzo, en revanche, postérieures d'un demi-siècle environ, nous parlent de tout autre choses: élaborées dans un contexte conflictuel, elles nomment des hommes que le monastère considère comme des *servi*, mais qui n'acceptent pas cette situation. A ce moment, d'ailleurs, la définition de ce qu'est un *servus* n'est plus bien assurée. Il existe, à ce sujet, des divergences de vue à l'intérieur même de la

¹ Ces listes ont été fréquemment commentées. G.Luzzatto, *I servi nelle grandi proprietà ecclesiastiche italiane dei secoli IX e X*, Senigallia, 1909 ; repris dans *Dai servi della gleba agli albori del capitalismo*, Bari, 1966, p. 7-167. Pour San Vincenzo, C.Wickham, *Studi sulla società degli Appennini nell'alto medioevo. Contadini, signori e insediamento nel territorio di Valva (Sulmona)* (Quaderni del centro studi Sorelle Clarke, 2), Bologne, 1982 (désormais, *Contadini...*); L.Feller, *La population abruzzaise durant le haut Moyen Age : les conditions de possibilité d'une croissance démographique*, dans *Demografia e società nell'Italia medievale*, R. Comba et I. Naso éd., Cuneo, 1994, p. 327-349. Les datations ont toutes été revues par F.Bougard : F.Bougard, *La Justice dans le royaume d'Italie, de la fin du VIII^e au début du XI^e siècle*, Rome, 1995.

² Voir P.Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine de la fin du IX^e à la fin du XII^e siècle*, Rome, 1973, p. 71-95. L.Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XIII^e siècle*, Rome, 1998, p. 48-83 (sous presse). La liste de Farfa a été recopiée par trois fois dans la documentation de l'abbaye, la première dans le *Chronicon Farfense*, la seconde dans le Regeste, et la troisième dans le *Liber Floriger*. Les trois textes sont identiques. C'est de celui du *Liber Floriger* que je me sers : *Il "Liber Floriger" di Gregorio da Catino*, M. T. Maggi Bei éd., Rome, 1984 (Miscellanea della Società Romana di Storia Patria), p. 183-199.

³-P. Bonnassie, *Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut Moyen Age*, dans *CCM*, 28, 1985, p. 307-343.

classe dirigeante. En fait, dès les années 850, la condition concrète du *servus* ne diffère plus guère de celle des libres recommandés. Tout ce dont les seigneurs ont besoin, c'est de disposer librement et *ad libitum* de la force de travail des *servi* et d'avoir la possibilité de réprimer les refus d'obéissance. Ils ne s'intéressent pas au maintien ou à la création d'incapacités spécifiques⁴.

Il s'agit donc de s'interroger sur les rapports existant entre la gestion du stock anthroponymique servile et l'évolution des rapports sociaux. Ces derniers sont caractérisés par l'existence de véritables luttes paysannes, dont les formes précises (refus d'obéissance, sabotage de la corvée voire pure et simple rébellion) ne sont pas bien connues, mais dont la réalité est bien attestée. La situation des VIIIe-IXe siècle est particulièrement complexe, parce qu'elle est encore d'une grande fluidité et comme traversée de courants contradictoires. Le régime esclavagiste a subi de profondes altérations dans le courant du IXe siècle. L'anthroponymie reflète-t-elle ces changements?

Par ailleurs, nous pouvons construire des contrepoints. Il existe une liste d'alleutiers, dite "liste de Peltuinum", compilée à la fin du VIIIe siècle au cours d'une procédure judiciaire, recopiée dans le cartulaire de San Vincenzo al Volturno et présentée par lui comme une liste d'esclaves: il est probable que le rédacteur ne comprenait pas de quoi il s'agissait⁵: Cette liste avait en fait pour but d'établir la liberté des individus nommés.

Enfin, nous disposons d'un dossier au caractère exceptionnel permettant de compléter ces listes, celui constitué grâce au cartulaire de San Clemente a Casauria. La fondation de cette abbaye en 873 a eu comme conséquence documentaire positive la sauvegarde d'un certain nombre de chartiers laïcs, en même temps qu'était constitué le fonds que le cartulaire du XIIe siècle nous a presque intégralement transmis, soit, au total, près d'un demi-millier d'actes pour le seul IXe siècle⁶.

Nous disposons ainsi d'un matériau abondant. Il n'est cependant pas homogène: chaque liste a son histoire, et l'une d'entre elle, celle de Casauria, n'est pas donnée mais est issue d'une reconstruction. Aussi est-il nécessaire de les présenter séparément.

Présentation de la documentation

La liste de Farfa

S. Maria di Farfa détient de très importants patrimoines sur les hauts-plateaux situés aux limites des Abruzzes et de la Sabine. Il s'agit là de zones où les fisci sont nombreux durant tout le haut Moyen Age, et qui sont en cours de peuplement dès la fin du VIIIe siècle⁷. Un manoir se trouvait au centre du territoire concerné où résidaient une cinquantaine de prébendiers. Ce manoir commandait à un ensemble de tenures éparpillées, confiées à des *servi*. C'est ce groupe humain, réparti sur 235 tenures (*substantiae*), et fort de près de 1100 individus, qu'il s'agit à la fois de gérer et de contrôler. Les buts poursuivis par les rédacteurs du document ou par leurs commanditaires ne sont, en effet, pas uniquement économiques. Ils ne désirent pas savoir quelle quantité de travail est exigible, ni quelles sont les surfaces concernées. Apparemment, ils ne s'intéressent pas non plus aux productions sur lesquelles le prélèvement pourrait être assis. Ils n'enquêtent qu'e sur les personnes et les animaux, comme si toute la force de travail présente sur le territoire concerné, qu'elle soit humaine ou animale, devait pouvoir en permanence être mobilisée en faveur de Farfa. De ce fait, les noms des individus et leur localisation sont les premiers éléments intéressants Farfa: il s'agit de savoir qui, à tel endroit, est *servus* du monastère. L'identité de l'esclave est déterminée par sa *substantia* certes, mais aussi par sa place à l'intérieur d'une maisonnée. La description se présente ainsi toujours de la même manière. Chaque groupe de tenures est rassemblé sous une seule vedette, le vocable majeur de la zone où s'éparpillent les exploitations, et les noms des individus suivent: *in tali loco, talis cum x, uxore sua et y et z, filis suis*. Le résultat de cette

⁴ L.Feller, *Les Abruzzes*, p. 523-552.

⁵ *Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, V.Federici éd., 3 vol, Rome, 1925, doc. n°25, t.I, p. 204-211 (désormais abrégé en *CV*, n°...). Commentaire dans C.Wickham, *Contadini...*, p. 28-44.

⁶ Cartulaire de Casauria: *BNF*, lat. 5411. Voir L.Feller, *Le cartulaire-chronique de San Clemente a Casauria*, dans *Les Cartulaires* (Actes de la table ronde des 5-7 décembre 1991), Paris, 1993, p. 261-277.

⁷ L.Feller, *La population abruzzaise...*, R.Ring, *Early medieval peasant households in central Italy*, dans *Journal of Family History*, 2, 1979, p. 2-25.

démarche est de nous donner des informations précises sur la constitution des maisonnées serviles.

La description commence toujours par le nom du tenancier sans qu'aucune indication de filiation ne soit jamais donnée. Son nom seul suffit, apparemment, à l'identifier. Son nom, et les éléments qui suivent : le nom de son épouse, celui de ses fils et de ses filles, ainsi que de tous les co-résidents. Il est important de remarquer que l'on ne juge pas utile de placer le *servus* à l'intérieur d'une lignée. La maisonnée servile n'a pas de consistance généalogique, comme si, à ces individus, aucun passé familial n'était reconnu. Il doit bien s'agir de cela. En effet, bien que les possibilités de choix soient très nombreuses pour l'attribution d'un nom, les risques de synonymie, et donc de confusion, existent.

Un certain nombre de questions doivent être posées : dans quelle mesure les noms reflètent-ils l'identité familiale de la maisonnée? Dans quelle mesure aussi l'anthroponymie de ce groupe est-elle contrôlée par les seigneurs? Le choix des noms peut-il être considéré comme orienté par le maître de la terre ⁸? Y a-t-il enfin des noms ou des formes caractéristiques du groupe, que l'on pourrait rapporter à coup sûr à leur statut juridique, comme par exemple les diminutifs en *-ulus*? Etant donné qu'il s'agit de l'un des deux groupes dont nous soyons absolument certains qu'il est composé d'esclaves au sens antique du mot, ces questions présentent, un intérêt certain pour la comparaison que l'on entend mener avec les groupes de libres.

Les listes de San Vincenzo al Volturno : Flturno et le Val Trita

Très proches des possessions de Farfa, les domaines abruzzais de San Vincenzo ont une histoire démographique et sociale particulière⁹. Ces terres sont en effet d'anciens fiefs, donnés au monastère par le roi Didier peu avant la conquête et dont la possession a toujours été confirmée par les Carolingiens. Ces fiefs n'étaient pas vides. Certains d'entre eux étaient, en tout ou en partie, occupés par des hommes libres installés là selon un droit sans doute proche ou analogue à celui de l'*aprisio* catalan¹⁰. Durant tout le IX^e siècle, la question de leur statut se pose. Pour les moines, il s'agit de *servi* donnés à l'abbaye en même temps que les terres. Les paysans sont, quant à eux, d'une tout autre opinion. Ils affirment, et ce de façon continue durant un siècle, qu'il sont des libres. Tout au plus, admettent-ils d'être des libres recommandés¹¹. Ce désaccord majeur étant insoluble, l'affaire donna lieu à la réunion d'au moins cinq plaids : les moines étaient sûrs de leur droit, ce qui est normal. En revanche, les paysans parvinrent, dans ce contexte de lutte, à maintenir la mémoire de leur statut et à conserver une cohésion suffisante pour que la revendication des moines à leur encontre n'aille pas de soi. A aucun moment ils n'acceptèrent leur défaite, ce qui ne peut être que la traduction dans l'ordre juridique et politique de la force de leur communauté.

Le monastère obtint cependant à peu près systématiquement la confirmation de ses droits devant les assemblées de justice et ne manqua jamais d'en réclamer la confirmation devant le souverain¹². Les tensions sociales et la permanence du conflit rendirent nécessaires la compilation de listes dans plusieurs circonstances. D'abord devant le plaid : il fallait bien convoquer les opiniâtres qui persistaient à affirmer leur liberté. En fait, seul le plaid réuni en 872 en contient une quelque peu

⁸ P.Toubert, *Les structures...*, p. 690 sv. G.Serra, *La tradizione latina e greco-latina nell'onomastica medioevale italiana*, Göteborg, 1949, p.6-8 ; J.-P. Delumeau, *Arezzo. Espace et Sociétés, 715-1230. Recherches sur Arezzo et son contado du VIII^e au début du XIII^e siècle*, Rome, 1995, *CEFR*, n°219 p. 105-112.

⁹ M. Del Treppo, *La vita economica e sociale in una grande abbazia del Mezzogiorno : San Vincenzo al Volturno*, dans *Archivio Storico per le Province Napoletane*, 35, 1955, p. 31-110 ; C.Wickham, *Contadini*, p. 18-28; L.Feller, *Paysages et cadre de vie dans les Abruzzes durant le haut Moyen Age*, dans *La storia dell'alto medioevo italiano (VI-X sec) alla luce dell'archeologia*, (Atti del convegno internazionale di Siena, 2-6 dicembre 1992), R.Francovich et G.Noyé éd., Florence 1994p. 217-230.

¹⁰ A.G.Dupont, *L'aprision et le régime aprisionnaire dans le Midi de la France*, dans *MA*, 1971, 1965, p. 179-213 et p. 375- 379; P.Bonnassie, *La Catalogne au tournant de l'an Mil*, Paris, 1990 (éd. allégée de *La Catalogne du milieu du Xe à la fin du XI^e siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse, 1975-1976), p.

¹¹ C.Manaresi éd, *I placiti del Regnum Italiae*, 3 tomes en 5 volumes, Rome, FSI, I, p. 205-209, n° 58, (a.854) (= *CV* n° 72); (dorénavant : *Placiti*).

¹² Diplômes de Charlemagne en 787 et de Louis le Pieux en 831. Cf. Mühlbacher, *Regesta Imperii*, n°291 (282), n°887 (858) (a. 816).

substantielle (58 noms). Ensuite, en marge des plaids, afin de poursuivre l'avantage donné par une sentence favorable, des recensements ont eu lieu, parfois au cours d'enquêtes judiciaires. Cette procédure était également destinée à prévenir les problèmes dans les domaines où rien ne s'était rien passé. Deux listes nous sont parvenues, qui datent des années 850, celle de Flaterno et celle concernant le Val Trita¹³. Flaterno est un domaine situé au coeur de la montagne abruzzaise, près du lac de Scanno, dans une région véritablement perdue. Il n'y pas de trace d'une quelconque rébellion dans cette zone et les individus nommés sont bel et bien des *servi*.

C'est dans le Val Trita, que la question du statut des dépendants s'est posée avec le plus d'acuité. C'est là, en tout cas, que les révoltes se sont produites. Dans cette zone, des libres, propriétaires parcellaires, coexistent et voisinent avec le personnel des exploitations monastiques, elles-mêmes constituées non pas de vastes blocs de terres d'un seul tenant, mais de pièces discontinues où s'insinuent les alleux¹⁴. Le contact continu et permanent entre le personnel domanial et la société formée par les petit alleutiers ne peut qu'avoir des incidences sur le plan social.

Ces deux listes sont beaucoup moins soignées, moins précises et, si l'on veut, plus grossières que celle de Farfa. Elles présentent des caractères particuliers. La liste de Flaterno ne donne que le nom du chef de feu, sans se préoccuper de la composition de la maisonnée. Le nom est seul : les compilateurs ne mentionnent la filiation que lorsqu'il y a risque de doublonnage, de synonymie et donc de confusion. Ce procédé, qui apparaît donc comme un pis-aller, permet d'individualiser effectivement tous les chefs de feu. Là aussi, le peu d'importance accordée à la filiation frappe : le nom seul semble suffire. C'est le principal trait commun de la liste de Farfa et de celle de Flaterno. Il faut immédiatement nuancer : il n'est pas spécifiquement servile, puisque nous le retrouvons dans la liste de Peltuinum, qui ne concerne que des alleutiers et date de la fin du VIII^e siècle. Il est possible qu'il y ait là un caractère de la désignation de l'individu, qu'il soit ou non libre, propre aux hautes époques. Il me semble que ce trait-ci a pu changer dans le courant du IX^e siècle. Au VIII^e, on ne désignerait que rarement l'individu par son nom et le nom de son père. Au IX^e, ce système, *talis filius talis* caractériserait les libres et ceux qui ont accès à l'acte écrit en tant que sujets. Les authentiques *servi*, pour leur part, ne sont désignés que par leur nom propre. On ne donne leur filiation que s'il y a risque de confusion.

La liste compilée dans les années 850 pour les besoins de la gestion du Val Trita, est élaborée au cours d'un conflit. Elle en constitue l'issue provisoire. Les paysans ont été reconnus esclaves. Bien que déboutés, les tenanciers ne se tiennent cependant pas tout à fait pour battus et ne reconnaissent pas le bien fondé de leur humiliation : la meilleure preuve est que le conflit reprendra 20 ans après. Le désir de ne pas aggraver un conflit ou de ne pas provoquer une véritable révolte a pu amener les gestionnaires monastiques à adoucir leur attitude. Cette fois, les noms s'accompagnent de la mention de la filiation. Les *servi* sont désignés comme le seraient des libres à la même époque. Reste à examiner si le stock onomastique dont ils disposent est plus proche de celui des esclaves recensés, que ce soit pour Farfa un demi-siècle auparavant, ou pour San Vincenzo à Flaterno au même moment.

Les libres: la liste de Peltuinum et les noms du cartulaire de Casauria

Les conflits ayant mis aux prises moines et paysans ne se sont pas toujours terminés en faveur des premiers. Dans un cas au moins, en 789, les alleutiers aprisionnaires ont gagné¹⁵. Après un plaid qui n'a manifestement pas permis de trancher l'affaire, une *inquisitio* est diligentée. Elle permet l'établissement d'une sorte de cadastre. En regard de chaque nom figure la superficie qu'il possède. Sur ces parcelles, parfois d'assez belle taille, l'abbaye ne détient aucun droit. C'est bel et bien une liste d'alleutiers que nous détenons là. San Vincenzo a essayé d'intégrer leurs terres dans l'un des ses domaines, ce qui, fatalement, aurait posé le problème de leur statut.

Manifestement, les autorités publiques ne l'ont pas laissé faire.

¹³ Flaterno : CV, II, p.337-338, n°176; cf. F.Bougard, *La justice...*, p.383. Val Trita, CV, I, p.333-337.

¹⁴ C.Wickham, *Contadini*, p. 18-28; L.Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 540 sv.

¹⁵ CV n°25; C.Wickham, *Contadini*, p. 28-44. L.Feller, *Les Abruzzes médiévales*, p. 196-198.

Quelques remarques s'imposent. On vient de le dire, ici, les individus ne sont mentionnés que par leur nom. Les doublons sont inexistants. On peut démontrer, dans la plupart des cas, que les répétitions ne sont qu'apparentes, un même personnage pouvant être mentionné plusieurs fois à divers endroits. Par ailleurs, ces répétitions portent sur des noms qui ne sont ni courants ni dominants (à moins de considérer comme tel, par exemple, Radoald, ce qui n'est pourtant vraiment pas le cas). Cela signifie que, à l'intérieur d'une communauté paysanne restreinte (environ 150 chefs de feu), le stock onomastique est suffisamment important pour qu'aucun chef de famille ne porte le même nom qu'un autre. D'un strict point de vue technique, la mention *filis de* n'est pas indispensable pour ordonner la communauté et identifier ses membres. Ainsi, à la fin du VIIIe siècle, seules des considérations pratiques contraignantes amènent les enquêteurs à considérer les individus par rapport à leur lignée, à les nommer en recourant à la filiation ou en les situant à l'intérieur d'un groupe familial. Dans le cas de Farfa, au demeurant, cela ne se fait qu'en recourant à un lexique de la parenté dont il est peu probable, parce qu'il est latin et savant, qu'il corresponde tout à fait à celui des intéressés. L'entreprise de description est, à Farfa, extérieure au groupe. Il ne s'agit là que de nommer sans erreur. Relier entre eux les différents atomes de parenté est, à cet égard, une assez bonne solution.

La liste de noms reconstituée à l'aide du cartulaire de Casauria ne pose pas de problèmes particuliers, en dehors de ceux, classiques, posés par les documents recopiés dans un cartulaire -- et qui sont également valable pour les textes issus de Farfa ou de S.Vincenzo. Les actes transcrits dans les cartulaires ont été souvent manipulés, voire réélaborés. Il y a eu fréquemment un ou plusieurs stades intermédiaires entre les originaux et les textes que nous connaissons. De ce fait, leur utilisation ne doit se faire qu'avec prudence, les différents intermédiaires ayant eu tendance à normaliser les noms qu'ils déchiffraient, en fonction de leur propre culture. Quelle qu'ait pu être par ailleurs la compétence paléographique des archivistes, ils ont pu commettre des erreurs de lecture que les cartularistes ont pu répercuter voire amplifier. On ne peut donc trop solliciter ces listes et, notamment, on ne peut pas les utiliser à des fins d'identification de l'origine des anthroponymes. Il serait imprudent, et sans doute inutile ou contre-productif, d'aller au-delà d'une simple recherche générique et vague sur l'identité germanique ou latine du nom. Les interrogations sur l'origine franque ou lombarde semblent vaines. Ainsi, par exemple, nous considérerons, pour la documentation de Casauria, que Adelpert et Adelbert sont un seul et même nom¹⁶. Cela n'est pas tout à fait indifférent, nous l'allons montrer tout à l'heure. Le seul raffinement qui soit tolérable concerne le caractère chrétien ou non du nom : est-il tiré du sanctoral?

En ce qui concerne plus particulièrement Casauria, il convient encore de souligner le caractère unique de la récolte d'anthroponymes qui peut y être faite. Nulle autre source ne propose, à ma connaissance, autant d'actes privés pour le seul IXe siècle¹⁷.

L'ensemble permet en effet de recueillir environ 550 noms de personnes différentes. Je n'ai retenu que les actants, acheteurs, vendeurs, bénéficiaires de précaire, et ai exclu les témoins, parce qu'ils ne sont mentionnés que par leur seul nom. Les risques de doublon et de confusion sont grands en ce qui les concerne : fréquemment, les témoins apparaissent ailleurs comme actants. Lorsque ce n'est pas le cas, on rencontre un autre problème, non moins difficile à résoudre : les témoins ne font pas nécessairement partie de la population locale dès lors qu'il s'agit d'actions publiques. Le personnel politique actif dans cette partie du duché de Spolète est, en effet, à peu près systématiquement originaire d'autres parties du *Regnum*, ce qui le rend moins intéressant pour notre propos. Les membres des suites du personnel itinérant ne sont pas nécessairement du même rang social que les alleutiers que nous cherchons à comparer aux esclaves.

Les choses sont encore compliquées par les évolutions récentes du peuplement. Dans la seconde moitié du IXe siècle, en effet, un mouvement de polarisation aux extrêmes s'est fait jour. D'une

¹⁶ Sur le doublet Adelbert-Adelpert, Voir O.Brattö, *Studi di antroponomia fiorentina. Il libro di Montaperti (an. MCCLX)*, Göteborg, 1953, p. 64-65.

¹⁷ Paris, *BNF* ms.lat. 5411. Rappelons que le cartulaire de Casauria, à ce jour encore inédit, se divise en deux parties. La première comporte les anciens titres, dont environ 300 actes ou notices remontant à la période 770-890. La seconde partie, le cartulaire proprement dit, contient les actes ayant directement trait à la vie économique du monastère. 180 datent du IXe siècle.

part, quelques gros possesseurs de terres tirent fort bien leur épingle du jeu en accroissant des patrimoines fonciers déjà souvent fort considérables. Ils ne peuvent que difficilement être considérés comme des paysans-exploitants. A l'autre extrémité du spectre social, les plus faibles sont menacés dans leur condition juridique et leur statut par un phénomène d'appauvrissement rapide, provoqué par les mécanismes de l'héritage aggravés par une conjoncture difficile. Autrement dit, notre perception de la société abruzzaise, lorsqu'elle se fait par le moyen d'un tableau, comme invite à le faire la documentation disponible, est partiellement fautive. Les dynamiques qui conduisent à l'entrée en dépendance ou à l'évasion vers le haut, vers une *gentry* qui tient en mains, au Xe siècle, le destin économique de la région sont masquées. En ce qui concerne le stock anthroponymique, il a toutes chances d'être décalé par rapport à la réalité sociale du moment. Il correspond encore à une société juridiquement indifférenciée qui se trouve, être, dans la seconde moitié du IXe siècle, en cours de recomposition rapide. Les mêmes noms sont portés par des hommes (et des femmes) totalement libres au début de leur existence et devenus des dépendants ou des clients, insérés de façon plus ou moins étroite dans des réseaux qui limitent leur liberté de mouvement à la fin de leur vie¹⁸. La documentation ne permet pas de savoir si, ultérieurement, c'est-à-dire à la génération immédiatement suivante, des modifications du stock onomastique ont eu lieu.

Le stock anthroponymique servile

Chacune des listes ici présentées concerne un groupe humain différent. Comme, de surcroît, elles n'ont pas toutes le même statut, il est logique de les commenter séparément. Nous commencerons par la plus brève, celle de Flaterno, pour nous intéresser ensuite à celle de Farfa.

Flaterno (874)

Le nombre de sujets présents à Flaterno en 874 est de 121.

Noms	Occurrence	%
	s	
Ours	10	8,2
Loup	10	8,2
Jean	6	5

Tableau 1 : Noms les plus portés à Flaterno

Trois noms, Ours (10 occurrences), Loup (10 occurrences) et Jean (6 occurrences) arrivent en tête du palmarès. Pour les deux noms d'animaux, ils sont toujours employés sous leur forme latine : cette remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la documentation utilisée, pour laquelle l'ensemble des noms de ce type sont toujours latinisés. On ne trouve ainsi aucun Bernard ni aucun Wolf, ou nom composé sur Wolf.

Loup est un nom latin qui ne semble pas avoir été courant dans l'Antiquité (Gaffiot ne l'a pas relevé dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* mais le mentionne comme prénom secondaire de la *gens Rutilia*). Ours, en revanche, est un nom d'homme qui apparaît avec quelque fréquence dans l'Antiquité et qui est employé aussi au féminin.

A eux trois, ces noms représentent 21% du stock total de noms employés, mais ils ne constituent qu'une fraction seulement des noms d'origine latine ou chrétienne, dont la palette est bien plus diversifiée. On note l'absence de Pierre et, de façon générale, celle des saints en dehors de Jean. En fait, la plupart des noms d'origine latine ne sont pas véritablement christianisés. Certains fleurissent le sobriquet : *Sanguinarius*, *Squallatu* (rouge, écarlate), *Taurellus*. D'autres enfin semblent provenir tout droit du stock hérité de l'Antiquité tardive et être là comme par inertie: *Maximiscu*, *Maxinianus*, *Palumbulus*. Les noms liés à la présence monastique sont absents (ni Benoît ni Maur

¹⁸ Pour un exemple concret de trajectoire sociale négative, affectant non pas un individu mais un groupe social entier, L.Feller, *Achats de terres, politiques matrimoniales et liens de clientèle en Italie centro-méridionale dans la seconde moitié du IXe siècle*, dans *Campagnes médiévales. L'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, E.Mornet éd., Paris, 1995., p. 425-438.

ne sont représentés). Les formes en *-ulus*, pour leur part, au nombre de 14, ne représentent que 11,5% de l'ensemble des noms¹⁹.

Les noms d'origine germanique, au nombre de 59, représentent un tout petit peu moins de la moitié de l'ensemble. Aucun nom, ni aucune forme, n'est prééminent. La souplesse et la diversité de l'anthroponymie germanique permettent d'éviter les doublons. Notons cependant dès maintenant ces traits : majorité de noms germaniques, dont aucun n'est récurrent au point de pouvoir être considéré comme fréquent. Importance des noms latins non spécifiquement chrétiens, et surtout, importance de l'onomastique liée à la faune sauvage, mais sous une forme latine. De ces noms, l'un, Ours semble avoir été fréquent dans l'Antiquité tardive, tandis que les dictionnaires ne mentionnent l'autre, Loup, que rarement pour les hommes et jamais pour les femmes²⁰.

Origine	Occurrence	%
	s	
Germaniques	59	49
Latins	46	38
Chrétiens	6	5
Hybrides	5	4
Divers et ind.	5	4
Total	121	100

Tableau n°2. Origine des noms à Flturno

Farfa

La liste de Flturno étant très schématique et très brève, on nous pardonnera de ne pas suivre la chronologie : la liste établie pour Farfa est, en effet, antérieure d'un bon demi-siècle à celle de Flturno.

Les choses, ici, se présentent très différemment, d'abord du fait de la présence des femmes. On dénombre, en effet, 1081 sujets, dont 630 hommes et 451 femmes, soit une *sex ratio* de 139, normale pour ce type de document²¹.

Si l'on considère d'abord l'ensemble de la population, hommes et femmes confondus, viennent en tête les noms d'Ours, de Loup, de Palumbus, Pierre et Maur.

Noms	Occurrences	%
Loup	26	4,11
Ours	23	3,63
Pierre	21	3,32
Palumbus	13	2,05
Jean	11	1,74
Maur	10	1,58
Baro	10	1,58

Tableau n°3. Noms les plus courants dans la liste de Farfa

Si l'on sépare maintenant les sexes, le classement change quelque peu, puisque, pour les hommes, arrivent en tête les noms d'Ours, Loup, Pierre, Palumbus et Baro. Maur n'est que huitième. Le substantif *baro* employé comme nom vaut un commentaire. En latin classique, il signifie " mercenaire ". Selon Du Cange, en latin tardif, il veut dire " servant d'armes ". Et c'est en ce sens

¹⁹ Voir G.Serra, *La tradizione latina*, p. 6 et p. 7n.1. Le module en *-ulus* considéré comme caractéristique de l'anthroponymie servile est, à ce qu'il paraît, beaucoup moins présent dans les Abruzzes du IXe siècle que dans la Toscane du VIIIe. Il semble bien qu'il ait également cessé d'être caractéristique dans la région d'Arezzo dans le courant du haut- Moyen Age. J.-P.Delumeau, *Arezzo*, p. 105-110.

²⁰ Seule une contre-enquête dans le *corpus* des inscriptions latines permettrait d'y voir définitivement clair sur cette irritante question de la continuité d'usage d'un certain nombre de noms.

²¹ Cf L.Feller, *La population abruzzaise*, pour la présentation de la problématique et la bibliographie.

qu'il est employé dans les lois barbares : *baro, id est servus militum*. Autrement dit, dans un premier temps, c'est le non-combattant, ce qui renvoie à un statut déjà déprimé : celui qui ne se bat pas est-il vraiment libre? On peut voir aussi dans l'utilisation de ce nom une sorte de programme individuel ou social : il renverrait alors à l'une des fonctions possibles du *servus* auprès de son maître. Ce n'est que dans un deuxième temps que la signification de *baro* évolue et diverge, jusqu'à arriver aux sens contemporains : grade dans la noblesse, mais aussi simplement " homme " comme en espagnol. Ou tricheur comme en italien.

Pour les femmes, c'est un nom germanique qui s'impose comme dominant : Aleperga, qui est employé 16 fois. Viennent ensuite Ursa, Formosa, Maria, Maura et Palumba. Les noms féminins ne sont donc pas un décalque des noms masculins²². Le groupe des noms les plus fréquents montre même des caractéristiques très remarquables, puisqu'un nom germanique vient en tête. Mais, en même temps, deux noms liés au monachisme bénédictin et plus spécifiquement à S.Maria di Farfa (Maura et Maria), sont ensuite utilisés. Pour les hommes, en revanche, Benoît n'est que très rarement employé. Les choix hommes/femmes sont donc doublement différenciés, et par l'origine linguistique prédominante, et par leur signification religieuse et culturelle.

Cette distinction peut être précisée. Des tableaux suivants (n°3 et n°4), il appert que, malgré le recours à Maria et à Maura, l'anthroponymie féminine est légèrement plus germanisée que l'anthroponymie masculine, et que, surtout, son inspiration est nettement moins chrétienne. Si 10% des hommes portent, en effet, le nom d'un apôtre ou d'un saint, ce chiffre tombe à 3,5% pour les femmes. De même, la différence existant entre le taux de germanisation des noms (59,5% pour les femmes, 53% pour les hommes), mérite d'être relevée et requiert la formulation d'hypothèses explicatives.

Origine	Nombre	%
Germaniques	332	53
Latins	209	33
Hybrides	11	1,7
Chrétiens	63	10
Divers et ind.	15	2,3
Total	630	100

Tableau n°3 : Le stock anthroponymique masculin de la liste de Farfa.

Les causes de cette situation peuvent être recherchées de différents côtés. La première idée venant à l'esprit est que le statut juridique des hommes et des femmes peut n'être pas identique. Les épouses, comme cela semble avoir été le cas en France du Nord, pourraient ainsi ne pas appartenir systématiquement au groupe de leur mari, du moins pas avant leur mariage²³. Cela implique une exogamie de groupe, bien difficile à imaginer en réalité. Cette hypothèse revient à poser la question du passage des femmes d'un groupe à l'autre et celle du statut juridique des enfants. Pour les enquêteurs, toutes les femmes nommées sont des esclaves, et il en va de même de leurs enfants. Du fait des complications qu'elle induit, et pour la gestion du personnel servile, et pour la compréhension de la cohérence de la liste, cette hypothèse ne me semble pas devoir être retenue comme la plus plausible.

²² Voir à ce propos les très pertinentes et judicieuses remarques de O.Guyotjeannin : O. Guyotjeannin, *L'onomastique émilienne (XIe-milieu XIIIe siècle). Le cas de Reggio Emilia d'après le fonds de San Prospero*, dans *MEFRM*, 106, 1994/2, P. 381-446 : P. 403-404.

²³ Dans le cas du polyptyque d'Irminon, ce facteur explique la sous-représentation des femmes et le déséquilibre de la *sex ratio*. Voir J.-P. Devroey, *A propos d'un article récent. L'utilisation du polyptyque d'Irminon en démographie*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 55, 1977/2, p. 509-514. Id., *Les méthodes d'analyse démographique des polyptyques du haut Moyen Age*, dans *Acta Historica Bruxelliana*, IV, 1981, p. 71-88.

Origine	Nombre	%
Germaniques	268	59,5
Latins	146	32
Hybrides	15	3,5
Chrétiens	16	3,5
Divers et ind.	6	1,5
Total	451	100

Tableau n°4 : Le stock anthroponymique féminin de la liste de Farfa.

Il semble beaucoup plus vraisemblable que les noms masculins soient davantage surveillés que les féminins. L'hypothèse selon laquelle une anthroponymie germanique serait l'un des marqueurs de la liberté, et donc une revendication implicite de statut, ne doit ainsi pas être écartée. Les choix "germaniques" pourraient être plus acceptables par les moines pour les filles que pour les garçons, à condition toutefois qu'ils soient contrebalancés par le recours à d'autres noms marquant la soumission (Maria et Maura). En ce qui concerne les hommes, cette détermination expliquerait le privilège relatif donné à une onomastique d'origine latine et chrétienne (47% des noms d'hommes contre 35% de noms de femmes sont chrétiens ou latins)²⁴.

Si l'on considère maintenant la statistique globale, hommes et femmes ensemble, le stock anthroponymique présente les caractéristiques suivantes:

- Importance du nombre des noms germaniques, nettement majoritaires (55%). La multiplicité des racines, et les procédés habituels de suffixation et de préfixation permettent toutes sortes de combinaisons. De ce côté, la dénomination des esclaves relève des mêmes règles que celles observées en France du nord grâce à l'étude du polyptyque d'Irminon²⁵ : ainsi, *Aud-ulus* a comme fils *Aud-ipertus*, *Gualî-pertus* a une fille dénommée *Gualî-perga*, *Don-atulus* a un *Don-ipertus*. Remarquons que l'origine du nom du père (germanique ou latine) ne détermine pas systématiquement celle des noms des enfants. Des pères portant un nom latin ou chrétien ont une descendance dont les noms sont indifféremment choisis dans le stock germanique, latin ou chrétien : il ne faut donc pas se fier aux cas individuels mais aux statistiques globales.

Les noms d'origine latine, (Formosus, Bona, Candidus, Honoratus, Leo, Fratellus, Florus (-a), Maurica, Rosa, Probus, Serenula, Decoratus, Desiderius) sont fréquents (32%). La plupart renvoient à des qualités morales ou physiques, sans toutefois, prendre le caractère de sobriquet que l'on a pu déceler dans la liste de Flaterno. Les noms d'hommes sans signification particulière ne semblent employés que s'ils renvoient au sanctoral. Les noms d'animaux sauvages ont déjà été mentionnés. Loup et Ours viennent largement en tête, au masculin comme au féminin. Le cas de Leo est un peu particulier : il s'agit d'un nom indéniablement christianisé, d'origine latine, mais il renvoie tout de même au bestiaire.

Notons que, au XI^e siècle, ces noms sont absents des listes étudiées jusqu'à présent, que ce soit à Reggio, en Vénétie ou à Rome²⁶. Dérivés du stock latin, ils ne dénotent aucune influence germanique particulière.

- Les noms proprement chrétiens (Pierre, Jean, Maur, Benoît, Dominique, Eufemia, Victorinus, Paul) sont employés mais demeurent extrêmement minoritaires.

- Des formes renvoyant exclusivement à une origine géographique locale apparaissent (Amiterninus, Furconinus). Elles sont rares et exclusivement masculines. Enfin, les diminutifs en *-ulus*, quoique relativement nombreux, ne sont pas beaucoup plus fréquents que dans la liste de Flaterno, puisqu'ils ne représentent que 14% des formes recensées.

²⁴ P. Toubert, *Les structures...*, p. 690 et n.1.

²⁵ J. Bessemertny, *Les structures de la famille paysanne dans les villages de la Francia au IX^e siècle*, dans *MA*, 90, 1984, p. 165-193.

²⁶ O. Guyotjeannin, *L'onomastique émilienne..* S. Bortolami, *L'evoluzione del sistema onomastico in una quasi città del Veneto medioevale : Monselice (sec. X-XIII)*, *MEFRM*, 106, 1994/2, p. 343-380 ; E. Hubert, *Evolution générale de l'anthroponymie masculine à Rome du X^e au XIII^e siècle*, *ibid.*, p. 573-594.

Origine	Nombre	%
Germaniques	600	55,5
Latins	355	33
Hybrides	26	2,5
Chrétiens	79	7
Divers et ind.	21	2
Total	1081	100

Tableau n°5 : Le stock anthroponymique de la liste de Farfa

- Pour désigner la moitié de la population, enfin (en fait 48,5% de celle-ci), il faut 84 noms, ce qui, comparé à ce que l'on observe, par exemple en Emilie aux XIe-XIIIe siècles, est énorme. Les redondances sont donc relativement rares.

Le stock anthroponymique des libres

La liste de Peltuinum

La liste de Peltuinum est sans doute l'un des plus anciens témoignages de l'anthroponymie des libres du haut Moyen Age statistiquement utilisable.

Sa caractéristique principale est négative : elle ne présente pas de redondance, on l'a déjà signalé. Les 214 entrées ne permettent de compter que 183 personnages distincts. La diversification des noms atteint ici un degré maximal, ce qui évite de devoir recourir à un système d'identification par reconstruction de la filiation. Il s'agit, il est vrai, d'une petite communauté où les phénomènes d'interconnaissance jouent nécessairement un très grand rôle. De ce fait, et étant donné la richesse des formes germaniques, que 183 chefs de famille portent des noms différents est certes remarquable, mais ne constitue pas un phénomène véritablement surprenant. Le contrôle du groupe sur le système de dénomination de chacun, qu'il soit implicite ou s'exerce sous la forme d'une contrainte, doit logiquement sinon nécessairement exister. Car nous sommes bien en présence, ici, d'une communauté qui est confrontée à la pression constante de la seigneurie monastique et est en permanence menacée d'être intégrée dans le système domanial. Il est normal que l'on trouve des signes d'une volonté de maintien de la cohésion et de l'identité du groupe en tant que tel.

Origine	Nombre	%
Germaniques	98	54
Latins	64	35
Hybrides	2	9
Chrétiens	16	1
Divers et ind.	2	1
Total	182	100

Tableau n°6: Le stock anthroponymique de la liste de Peltuinum

Un second fait frappe immédiatement : les origines des noms portés par les hommes formant la communauté de Peltuinum sont extrêmement proches de celles des esclaves mâle de Farfa à peu près au même moment, et de ceux de Flaterno un demi-siècle plus tard : majorité de noms d'origine germanique; proportion analogue de noms latins et chrétiens. Le pourcentage des noms en *-ulus* est même plus élevé à Peltuinum qu'à Flaterno (27 occurrences, 14,8% du stock). Il ne saurait pourtant y avoir de doutes : nous sommes bien en présence d'une communauté de libres. Si l'on n'en veut qu'une preuve, la présence de cinq *sculdahis* devrait suffire. Il est tout à fait exclu que le mot renvoie à une fonction de commandement à l'intérieur d'une équipe servile. Nous devons donc admettre que, à la fin du VIIIe siècle, l'origine des noms, prise globalement, ne permet pas de différencier un groupe d'esclaves d'une communauté de libres. Nous trouvons ici des déterminations qui renvoient à des phénomènes d'acculturation non différenciée, qu'il s'agisse de libres ou de non-libres, c'est-à-dire non liés à la catégorie juridique ou à la condition sociale dominant dans le groupe.

En poursuivant l'analyse, cependant, on trouve d'autres particularités qui concernent, cette fois, l'onomastique d'origine latine. Alors que, dans les listes d'esclaves, seuls la faune et la flore sont évoquées, ainsi que, surtout à Flaterno, les qualités physiques pour en faire des sobriquets, d'autres catégories apparaissent ici : les noms de choses, avec, par exemple, Ascisi, qui peut dériver d'*axia*, la cognée, Siculator, de *sicla*, mesure de liquide, et qui pourrait être un sobriquet (le mesureur), Stacculus de *stacula*, qui peut désigner une sorte de fibule, ou enfin de Sandari, qui est le nom d'une pierre précieuse²⁷.

Des noms d'hommes latins sont occasionnellement repris, ainsi Talarius ou Tallonius ou encore, plus surprenant, parce que c'est le nom d'un lieutenant de Juba Ier, Saburra, attribué à un prêtre²⁸. La langue latine est donc extrêmement présente dans la constitution du stock onomastique. Et, au delà, c'est tout un arrière-plan de culture latine qui pourrait bien imprégner le petit monde des alleutiers de Peltuinum. Là encore, il convient ici d'être d'une extrême prudence, même si l'idée de la continuité d'emploi des noms latins est loin d'être neuve. En allant dans cette direction, on entend simplement suggérer que les noms latins peuvent être renouvelés, et que, donc, le modèle anthroponymique germanique n'est que superficiellement dominant, parce que la langue germanique est évidemment moins bien maîtrisée que le bas-latin ou l'idiome roman pratiqué en Italie centrale au VIIIe siècle.

Souignons, pour conclure sur ce point, les traits communs apparents de l'anthroponymie des libres et des non-libres. Le degré de "germanisation" est le même. Les deux populations recourent à un stock latin, hérité de l'Antiquité tardive. Les alleutiers de Peltuinum et peut-être les esclaves de Flaterno semblent en mesure de le renouveler, ce que ne font pas les *servi* de Farfa. Enfin, le degré de christianisation des noms est le même, ou à peu près, dans tous les cas considérés. Les variations portent sur les choix individuels, plus sophistiqués de la part des alleutiers qui ont un lexique latin plus large et ont accès à une palette plus étendue de noms non germaniques. Ainsi, les stocks anthroponymiques sont structurés de la même manière. Cela ne veut pas dire qu'ils aient le même contenu.

Casauria

L'anthroponymie révélée par le cartulaire de Casauria confirme-t-elle cette vision? Elle est révélée par une documentation s'étageant de la fin du VIIIe aux années 890, avec une concentration maximale pour les années 840-890. Un premier examen la montre très différente des précédentes. Tout d'abord, le "taux de germanisation" y est beaucoup plus élevé que dans la documentation antérieure. 70% des noms y sont d'origine germanique, contre 55% à Farfa, Flaterno et Peltuinum.

Origine	Nombre	%
Germaniques	380	69
Latins	103	19
Hybrides	10	2
Chrétiens	51	9
Divers et ind.	6	1
Total	550	100

Tableau n°7: Le stock anthroponymique : les noms du cartulaire de Casauria

²⁷ Du Cange donne ces sens. Quelques-uns de ces mots pourraient également avoir une signification en latin classique. *Sicula*, par exemple, qui veut dire le petit poignard... Il faudrait ici la compétence d'un philologue pour déterminer la part de l'héritage latin et celle de nouveauté.

²⁸ Il y a là une rencontre surprenante. Durant la guerre civile qui mit fin à la République, une partie de l'armée combattant les Pompéiens en Afrique du Nord a été recrutée dans les Abruzzes. Un certain nombre de soldats ont fait défection et sont passés dans le camp adverse, qui était aussi celui de Juba et de Saburra. On se prend à rêver d'étranges continuités. Voir J.Carcopino, *César*, Paris, 1937, p. 890. Je tiens à remercier M. L. Galand et Mme P.Galand-Pernet de m'avoir signalé ce fait curieux. Leur lecture (bien indulgente) de la première version de ce papier m'a permis de corriger certains points discutables.

On ne peut faire abstraction ici du contexte politico-social italien. On a déjà dit un mot des processus de reclassements sociaux à l'oeuvre dans la seconde moitié du IXe siècle. Il faut également tenir compte de la présence franque. Le gouvernement du *Regnum* par les Carolingiens a entraîné un flux migratoire constant d'Alémanie d'abord, puis de Francie, vers l'Italie centrale²⁹. Cette émigration concerne bien sûr d'abord le groupe aristocratique : Lothaire puis Louis II ont imposé leur personnel de gouvernement jusqu'à l'échelon local des régions périphériques. Mais ces dirigeants ne sont naturellement pas venus seuls. Ils avaient avec eux une suite de clients et de dépendants, si bien que tous les groupes sociaux sont concernés par cet afflux de population, à un degré qu'il n'est bien sûr pas question de quantifier. L'anthroponymie générale doit en avoir été affectée, quoique celle de l'aristocratie, en raison des enjeux et du nombre d'individus en cause, aient dû davantage être touchée que toute autre.

Le classement des noms les plus caractéristiques s'en trouve quelque peu modifié. De fait, la prééminence des formes en Adel- (sous les deux formes Adelbert et Adelpert, l'une plutôt franque et l'autre plutôt lombarde) pourrait être une conséquence du renouvellement et de l'enrichissement du groupe aristocratique. Adelbert ou Adelpert n'apparaissent, en effet, presque jamais dans les autres documents. Ils sont ici les plus fréquents, sans qu'ils puissent être tout à fait qualifiés de dominants, encore qu'il arrivent loin devant Loup et Pierre. Ce sont les mêmes noms que nous retrouvons, sauf Adelbert ou Adelpert dont la fréquence définit le caractère social de l'anthroponymie de la population en relation avec Casauria. Il s'agit de libres, fréquemment à leur aise et qui peuvent, par leur nom même, revendiquer leur appartenance au groupe aristocratique, voire à une forme de noblesse.

Un autre point doit être signalé à propos de ce nom. Nous n'avons pas de liste complète des comtes présents dans les Abruzzes dans la seconde moitié du IXe siècle. En revanche, la plus belle carrière réalisée par un membre de l'aristocratie locale de cette époque l'est par un Adalbert, d'abord gastald, puis comte de Teramo à l'extrême fin du siècle³⁰. On ne peut exclure que sa famille ait été suffisamment prestigieuse localement pour que le stock anthroponymique des libres en ait été influencé. Le personnage. Or il s'agit cette fois d'un lombard. Le problème social posé par la fréquence du nom est peut-être rehaussé de connotations nationales, mais il serait pour le moins imprudent de s'avancer très loin dans cette voie, parce qu'il n'est en rien évident que le nom soit toujours et systématiquement un indicateur précis de nationalité - en dehors de la simple question de l'incertitude existant sur la forme (Adelbert ou Adelpert, ou encore Adalbert ou Adalpert), employée par le scribe.

Enfin, quelques noms courants dans les listes examinées jusqu'à présent, comme *Palumbus*, sont totalement absents de la liste élaborée à partir des documents de Casauria. D'autres, comme Maio, mal classés chez les esclaves s'installent parmi les noms les plus couramment portés par les hommes. Les noms liés au monachisme (Benoît, Maur), disparaissent. Par ailleurs, il n'y a pas, ou presque pas, de diminutifs en *-ulus* (contrairement à ce que l'on observait à Peltuinum) : ils ne représentent que moins de 1% des noms.

Noms	Occurrences	% du groupe	% de la pop.
Adelb(p)ert	32	29	5,8
Loup	22	20	4
Pierre	20	18,2	3,5
Jean	13	11,9	2,3
Ours	13	11,9	2,3
Maio	10	9	1,8
Total	110	100	19,7

Tableau n°8 : Les noms les plus fréquents dans le cartulaire de Casauria.

²⁹ R. Bordone, *Un'attiva minoranza etnica nell'alto medioevo : gli alamanni del comitato di Asti*, dans *QF*, 54, 1974, p. 1-57. Id., *Città e territorio nell'alto medioevo. La società astigiana dal dominio dei Franchi all'affermazione comunale*, Turin, 1980. L. Feller, *Aristocratie, monde monastique et pouvoir en Italie centrale au IXe siècle*, dans *Les élites dans le monde carolingien*, actes du colloque international tenu à Lille en mars 1997, sous presse.

³⁰ L.Feller, les Abruzzes..., p.568-569 et 648 n°II

Cela étant posé, des traits communs apparaissent tout de même. Avec six noms, on ne désigne qu 20% de la population, et, pour arriver à 40% de l'effectif, il faut 49 noms. A Farfa, avec les six noms les plus portés, on regroupe 16,5% de la population, 50 noms représentant 48% de la population masculine. Là aussi, on retrouve des constantes que l'on osera qualifier de structurales dans la distribution des noms. Ces constantes valent quelle que soit la condition juridique de l'individu ou celle dominant dans le groupe.

Les dépendants du Val Trita : l'anthroponymie du conflit

Pour achever ce tour d'horizon de la documentation, il nous faut maintenant parler des cas litigieux, c'est-à-dire confronter les résultats et hypothèses aux données des listes élaborées lors des grandes contestations servile du IXe siècle³¹. Bien qu'il s'agisse du même groupe documentaire que celui de Flaterno, il n'était pas logique de les regrouper, parce que le statut de ces hommes est incertain. La rébellion permanente des habitants du Val Trita contre San Vincenzo nous oblige, en tout cas, à ne pas donner pour assurée leur condition. Au fond, nous nous demanderons toujours s'ils ont raison ou non de se révolter, interrogation qui n'est pas nécessaire dans les autres cas.

La liste des années 850³²

L'organisation globale de cette liste déroge quelque peu à ce qui a été observé pour les autres listes serviles et pour Peluinum : majorité de noms germanique, importance du recours au stock latin sont deux traits évidents. Ils sont aussitôt contrebalancés par l'abondance des noms chrétiens (18%). Les diminutifs en *-ulus* sont, quant à eux, très peu nombreux (20, soit 6% de l'effectif).

Les noms les plus utilisés sont, comme d'habitude, Ours, Jean et Pierre. Une variante est introduite avec l'emploi d'*Angelus*. Loup et Adelpert viennent ensuite, mais sont rares. Le nom de la liberté dans les documents de Casauria n'est pas hors d'atteinte des *servi* du Val Trita. Le stock est un peu plus resserré qu'ailleurs, puisque 32 noms permettent de désigner 52% de la population. Cette liste présente donc un caractère atypique, peu marqué mais réel. L'abondance des noms chrétiens, la faible présence des diminutifs en *-ulus*, l'utilisation de noms germaniques inhabituels en milieu servile en sont les signes patents, sinon tout à fait éclatants.

Les 58 noms mentionnés lors du plaid de 872 présentent un caractère similaire³³. Le plus spectaculaire est la christianisation. On observe de même la présence d'Adelbert qui apparaît bien, dès lors, comme un marqueur.

Origine	Nombre	%
Germaniques	179	52,5
Latins	83	24,5
Hybrides	12	3,5
Chrétiens	61	18
Divers et ind.	5	1,5
Total	340	100

Tableau n°9 : Liste des *servi* du Val Trita (vers 850)

En d'autres termes, ces dernières listes diffèrent, structurellement cette fois, de toutes les autres. Elles ne se rapprochent pas du fichier issu des documents de Casauria : leur germanisation est trop faible pour cela. Elles ne sont pas davantage proches de celle de Farfa : leur christianisation, cette fois, est un peu trop forte. L'emploi d'Adelbert/Adelpert, enfin, ajoute à la confusion. Je suis tenté de voir dans ces traits contradictoires la conséquence du contrôle social que les moines s'efforcent d'opérer, et auquel les paysans tentent de résister. La rareté des noms monastiques et la présence d'Adalbert sont troublantes.

³¹ C.Wickham, *Contadini...*, p. 18-28; L.Feller, *Les Abruzzes*, p. 523-552.

³² CV p.333-337, sans numéro ni date; entre 854 et 872, date des deux grands plaids concernant les *servi*, *Placiti* n°58 et n°72.

³³ *Placiti* n°72

Origine	Nombre	%
Germaniques	29	50
Latins	15	26
Hybrides	4	7
Chrétiens	10	17
Divers et ind.	-	-
Total	58	100

Tableau n°10 : Liste des servi du Val Trita en 872

Si l'oppression à l'intérieur du domaine est bien réelle, il n'en demeure pas moins que la résistance paysanne s'est organisée et a pu durer. L'anthroponymie est l'un des champs de cette lutte séculaire ayant opposé les paysans aux moines. Présence de noms caractéristiques des libres, absence des diminutifs en *-ulus*, rareté des Benoît et des Maur absence de Vincent, jamais cité, tout cela peut être interprété comme des signes d'une certaine capacité de refus qui s'opère cependant à l'intérieur de cadres imposés et se manifeste par des choix non pas déviants, mais simplement limites à l'intérieur de celui-ci.

Au terme de cette enquête un certain nombre de traits peuvent être dégagés qui esquissent une caractérisation de l'anthroponymie des non-libres en Italie centrale aux VIIIe-IXe siècles. Les grandes tendances de répartition des noms (germaniques, latins, chrétiens) sont très proches. Cependant, les non-libres et les dépendants portent plus fréquemment des noms chrétiens que les libres. La volonté de contrôler une population passe aussi, lorsque ce sont des moines qui sont en cause, par une christianisation de leurs noms. Par ailleurs, la même richesse marque les deux stocks : la profusion est peut-être leur caractère le plus remarquable et le plus marquant.

Dans la seconde moitié du IXe siècle, l'anthroponymie des libres a, quant à elle, évolué. Il est d'abord possible que la mention de la filiation (*talis filius quondam talis*) ne soit devenue normale qu'à cette époque. Le stock employé s'est, d'autre part, nettement germanisé, en liaison sans doute, avec les différentes phases de la domination carolingienne en Italie. Il demeure toutefois très ouvert et dispersé. Le score d'Adelpert/Adelbert en fait un nom fréquent, certainement pas un nom dominant. Au demeurant, aucun nom ne peut être qualifié tel à cette époque.

Les esclaves ne portent pas de nom particulier qui pourrait permettre de les identifier à coup sûr. Cela, au moins, qui n'était pas trop inattendu cependant, est certain. En revanche, la condition servile se reflète en quelque manière dans l'ensemble des noms désignant les individus. Le choix n'est pas totalement libre et le maître a son mot à dire, soit qu'il impose, soit qu'il suggère et oriente. Le stock employé n'est donc pas tout à fait le même chez les libres et chez les non-libres. Il n'y a pas de nom caractéristique, mais l'on note chez les *servi* des noms que les alleutiers ne portent pas volontiers. Inversement, des noms comme Adalbert sont à peu près exclus pour les non-libres. Les noms les plus courants (Ours, Loup) sont communs aux deux groupes sociaux.

Dans les contextes de lutte, comme celui du Val Trita, la caractérisation du stock onomastique ne peut être qu'un enjeu de première importance. De ce fait, que l'anthroponymie des paysans au statut contesté soit un peu plus resserrée, plus christianisée que toutes les autres, contemporaines (Flaturno, Casauria) ou antérieures (Farfa, Peltuinum) est peut-être signifiant. L'absence de noms monastiques, la présence d'Adelpert, la rareté des formes latines venues de l'Antiquité tardive éloignent, en effet, ces listes des deux modèles divergents que proposent Casauria et Farfa. J'y vois le reflet de la tension existant en permanence dans la région. Il y a des résistances paysannes. Elles sont si fortes et, finalement, si efficaces que les agents seigneuriaux ne peuvent pas nécessairement imposer des normes, voire suggérer des noms. Ainsi, l'état de rébellion permanente de ce groupe de paysans et le caractère atypique du stock anthroponymique auquel ils ont recours pourraient bien être liés.

En cherchant à leur imposer un certain type de noms, ou en s'efforçant d'amener les individus à les accepter, les moines veulent les priver de la possibilité d'acquérir ou de maintenir un capital symbolique, tout comme ils se sont efforcés (avec succès) de les empêcher d'accéder au capital

foncier³⁴. Le nom, qui n'est pas la chose, fait pourtant ici partie de sa substance ou du moins est l'un des éléments permettant de la décrire. Le nom propre cependant n'est pas un outil : seuls les bourgeois du XIXe siècle sont allés jusqu'à aliéner leurs domestiques au point de leur attribuer des noms stéréotypés, d'emploi commode, permettant de nier la singularité et donc l'identité même de l'individu qui les servait, le réifiant littéralement. La réalité sociale est ici beaucoup plus subtile et le rapport d'oppression moins brutal ou moins net que ce que l'on pourrait penser. Il ne permet pas, en tout cas, au maître de faire n'importe quoi, du moins pas dans le contexte domaniale des VIIIe et IXe siècles : il n'a pas face à lui des individus séparés de leur classe (ce que sont les domestiques du siècle dernier), mais des groupes sociaux complexes dotés de règles de fonctionnement propres qui ne peuvent être totalement maîtrisées de l'extérieur par le seigneur. Ces règles tendent nécessairement à s'aligner sur celles régissant le monde des libres³⁵.

En réalité, au IXe siècle, le processus de réintégration des esclaves à l'intérieur de l'humanité est déjà tellement avancé que les signes les distinguant des libres tendent à s'atténuer et à n'être plus que de simples variations sur un thème donné pour toute la société. Le contexte de lutte développé autour du Val Trita exacerbe certains de ces signes. La tentative assez nette de reprise de contrôle de l'onomastique dénote une politique nouvelle. Il ne s'agit plus, alors, de rejeter dans l'infra-humain une fraction non négligeable de la population, mais de faire apparaître des formes sociales autres, mieux adaptées aux possibilités de contrôle et aux besoins de l'économie domaniale. L'esclavage est alors une contrainte superflue, ou excessive. Les seigneurs ont besoin de formes de dépendance moins rudes, mais tout aussi efficaces, et qui font tendre la condition des anciens esclaves vers quelque chose s'apparentant au servage. Les noms s'en ressentent nécessairement. L'onomastique reflète à la fois l'atténuation des distinctions puisque, dans ses grandes lignes, elle est analogue (mais non identique) d'un groupe à l'autre. Elle maintient, cependant, les différences, parce que chacun des groupes distribue différemment un stock en grande partie commun.

³⁴ C. Wickham, *Contadini*, p. 18-28.

³⁵ P. Bonnassie, *Survie et extinction du régime esclavagiste...* cit.